

Vous travaillez en tant que personnel de garage dans le secteur du Transport et de la Logistique? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} septembre 2018.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Salaires minimums (régime de 38h/semaine) pour le personnel de garage à partir du 1er septembre 2018 :

Catégorie	Salaire horaire
Manoeuvre	10,8395
Qualifié 3 ^e catégorie	11,5092
Qualifié 2 ^e catégorie	12,6541
Qualifié 1 ^{re} catégorie	13,3274
Hors catégorie	14,2240

Votre Liberté
Votre Voix

